



*Association d'intérêt général (éligible au régime fiscal du mécénat – cf rescrit DGFIP du 08 avril 2015)
Agréée Education nationale, Service Civique et Citoyen, Jeunesse et Education Populaire*

Rapport d'activités 2023

Association loi 1901, déclarée en Préfecture du Nord le 10/10/2014 sous le n°W595024135
Adresse : 7-9, rue des Jardins, 59000 LILLE -- Tél : 03 20 57 26 77 / Mobile : 06 45 32 60 05 ---
E-mail : contact@caffes.fr / site internet : www.caffes.fr



Accueil téléphonique du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30. Et uniquement sur rendez-vous personnalisé.

Sommaire

des documents présentés

Face à l'emprise sectaire, quelle qu'elle soit, cette association, non confessionnelle, apolitique et aphilosophique, a pour buts :

- D'accompagner les personnes et/ou familles en souffrance ou en questionnement.
- De sensibiliser et former les professionnels, les bénévoles et tout public à ce mécanisme particulier

(article 2 des statuts de l'association CAFFES).

- **Rapport Moral de la Présidente** **p 3-4**
- **L'équipe du CAFFES** **p 5-6**
- **Bilan des activités** **p 7-12**
- **Rapport Financier** **p 13-14**

RAPPORT MORAL de la Présidente

Bilan 2023

Des situations familiales toujours plus nombreuses qui poussent la porte de notre association, des actions de prévention en augmentation pour sensibiliser tant le public - directement ou par l'intermédiaire des médias -, que les professionnels trop peu nombreux à bien comprendre ce qu'est l'emprise sectaire, et une mobilisation du CAFFES pour participer durant deux journées de travail aux **Assises nationales de lutte contre les dérives sectaires** organisées par le Ministère de l'Intérieur, desquelles est sorti **un plan sur 3 axes : accompagnement, prévention et sanction**. Voilà une année qui a été une nouvelle fois intense !

Le premier semestre 2023 a marqué la dernière ligne droite du projet européen « **Boomerang : briser les infox par l'esprit d'autocritique** » qui aura duré 3 ans, permettant la finalisation des outils, leur test auprès de divers publics et leur présentation auprès de professionnels lors d'une journée de restitution à l'Université de Lille 3 à Villeneuve d'Ascq que nous avons ajoutée au projet afin de favoriser sa dissémination.

Bien qu'annoncé en dernier dans le plan national, l'axe « sanction » fut le premier mis en œuvre au travers d'un **projet de loi renforçant la lutte contre les dérives sectaires**. En parallèle de nos principales missions, le CAFFES a donc été mobilisé durant le second semestre, notre association ayant été auditionnée par la commission des lois du Sénat en novembre, puis par celle de l'Assemblée nationale en janvier, ce qui n'est pas un exercice habituel. Allant jusqu'à mettre en ligne une pétition pour conserver les articles 1 (délit spécifique de mise sous emprise) et 4 (provocation à l'abandon de soins) face au risque de rejet de ces derniers.

Durant cette année 2023, tout ce travail a pu se faire grâce à la mobilisation d'une équipe salariée investie, qui s'affine d'année en année, épaulée de bénévoles qui apportent régulièrement leur contribution pour mener à bien ces missions au plus près des besoins des familles et du public en général. Qu'ils en soient chacun et chacune remerciés.

J'ai une pensée pour les bénévoles qui malheureusement ne peuvent pas être des nôtres en ce jour de notre Assemblée Générale.

Le bénévolat n'est pas chose aisée. Il nous faut bien comprendre l'emprise sectaire pour accompagner au mieux les familles, cela ne s'improvise pas. Au-delà de cet accompagnement, c'est le bénévolat qui a fait naître notre association, et nous nous devons de rester au fait de l'actualité du phénomène sectaire et plus largement encore. Il faut pouvoir tenir bon face aux tempêtes régulières que nous essayons et faire preuve de militantisme pour faire avancer l'association.

Quand on lit le rapport très impressionnant de la Cour des Comptes rendu le 04 mars dernier, au sujet de la gestion du CIPDR (Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) et des fonds publics qu'il administre – dont ceux attribués à la Miviludes connaissant beaucoup d'instabilités depuis 2016 -, il y a de quoi être déstabilisé pour les bénévoles que nous sommes ! Le doute peut s'installer et nous faire remettre en question notre propre bénévolat.

Bien entendu, tout en restant à notre place, celle auprès des familles et des salariés, nous avons, en tant que bénévole, qu'on le veuille ou non la responsabilité de faire perdurer l'association et de protéger nos salariés qui peuvent se décourager lorsqu'un tel rapport est rendu public.

Et pas sûr que les personnes poursuivies dans cette affaire aient conscience que leurs actes vont atteindre également les intervenants sur le terrain.

D'autant que dans ce tourbillon médiatique, les mouvements à caractère sectaire, procéduriers comme à leur habitude, ont mis le doigt sur un vrai problème, profitant également du manque de consensus des pouvoirs publics actuels sur la question des dérives sectaires.

Projets 2024

Alors quel avenir nous attend dans ces conditions ? Celui que l'on forgera grâce :

- aux formations animées par le CAFFES et dont le lancement se fera à l'occasion de la rencontre nationale du 10 octobre 2024 à laquelle vous êtes invités à vous inscrire.
- à une réflexion commune : en effet, c'est ensemble, politiques et associations de terrain déterminées, que nous avons obtenu en 1996 un « Mr secte », la MILS qui s'est affinée pour devenir la MIVILUDES dont le dernier rapport d'activités 2021 fut excellent mais dont on n'a pas suffisamment parlé. Un rapport ayant débouché sur les Assises de mars 2023 qui doivent constituer la matière pour cette réflexion.

Il y a donc beaucoup à faire tant dans l'accompagnement que la prévention, et nous ne manquons pas :

- d'actions à mener, avec prochainement le soutien apporté aux familles victimes des pratiques du mouvement « La Grande Mutation » dont les leaders passent en jugement à Paris du 22 avril au 03 mai 2024, mis en examen pour abus de faiblesse et corruption de mineurs, un procès au cours duquel je suis témoin afin d'apporter au Tribunal un éclairage sur l'emprise sectaire ;
- de projets, notamment la dissémination des outils numériques européens finalisés en 2023, et bien d'autres.

Mais pour continuer à avancer, à mener les projets, nous avons également besoin de soutiens, de relais.

Et le contexte actuel ne facilite pas les choses. On aurait en effet pu épargner cela aux acteurs de terrain qui, à une époque pas si lointaine, étaient soutenus par les pouvoirs publics qui se mobilisaient au-delà des clivages politiques.

Mesdames, messieurs les élus, il nous faudra trouver des pistes car nous arrivons ici à un vrai tournant.

Pourtant le travail a été amorcé avec des Assises nationales intéressantes et un plan sur 3 axes.

Mais là encore, commencer par travailler sur « la sanction », cela n'est pas sans nous interroger, car ce n'est pas par la sanction que la prise en charge des personnes touchées commence.

Au CAFFES, lorsqu'on reçoit les familles, elles n'arrivent pas à se relever et ne portent pas plainte, ne comprenant pas ce qu'elles ont vécu.

Rafraichir l'arsenal juridique existant, pourquoi pas, mais la priorité aurait pu être mise sur l'accompagnement et la prévention qui représentent 100% de nos activités au CAFFES.

Cela me fait dire que l'on n'a toujours pas compris l'importance de l'accompagnement et de la prévention.

Quel courage il faut à nos élus qui se mobilisent pour affronter les freins sans cesse actionnés. Alors merci Mme la Députée Brigitte LISO, rapporteure à l'Assemblée nationale du projet de loi actuel, de tenir bon malgré les nombreux obstacles.



L'EQUIPE DU CAFFES

Les bénévoles



Ghislaine BERNARD, secrétaire
Psychologue clinicienne



Charline DELPORTE, présidente
Gérante de société, en retraite



Véronique DELPLACE, vice-présidente
Avocate



Marc VOGEL, administrateur
Médecin



Marie Andrée DEWAILLY, trésorière
Gérante de société



Sylvie CONDETTE, administratrice
Professeur d'Université



Carole TANGUY-DOMRAULT, administratrice
Pharmacienne en Hôpital



René DELPORTE, administrateur
Ingénieur en retraite



Philippe PATISSON, administrateur
Commissaire Divisionnaire, en retraite



Chantal DOUTEMENT, administratrice
Educatrice Spécialisée, en retraite



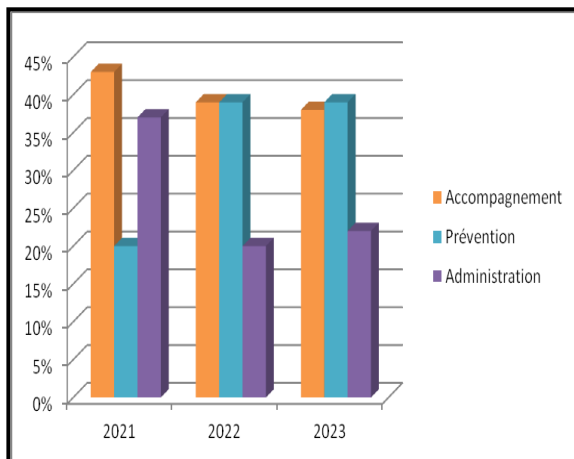
Marie Christine HIMPE, administratrice
Professeur des écoles, en retraite



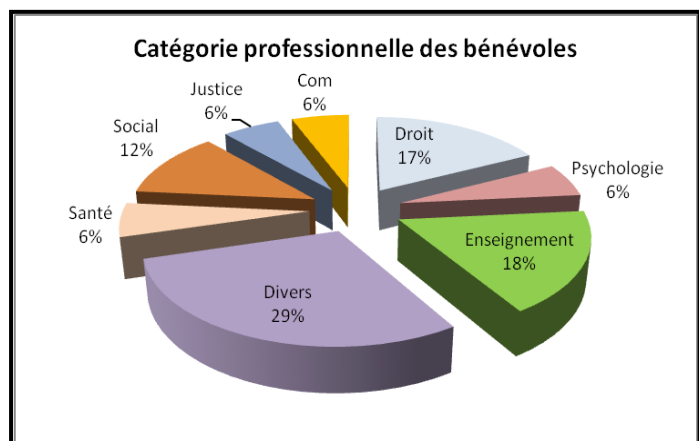
Jean Baptiste GUILBERT, administrateur
Préparateur en entreprise de restauration

Et Bénévolat simple : Emmeline, Lisa, François, Nicolas

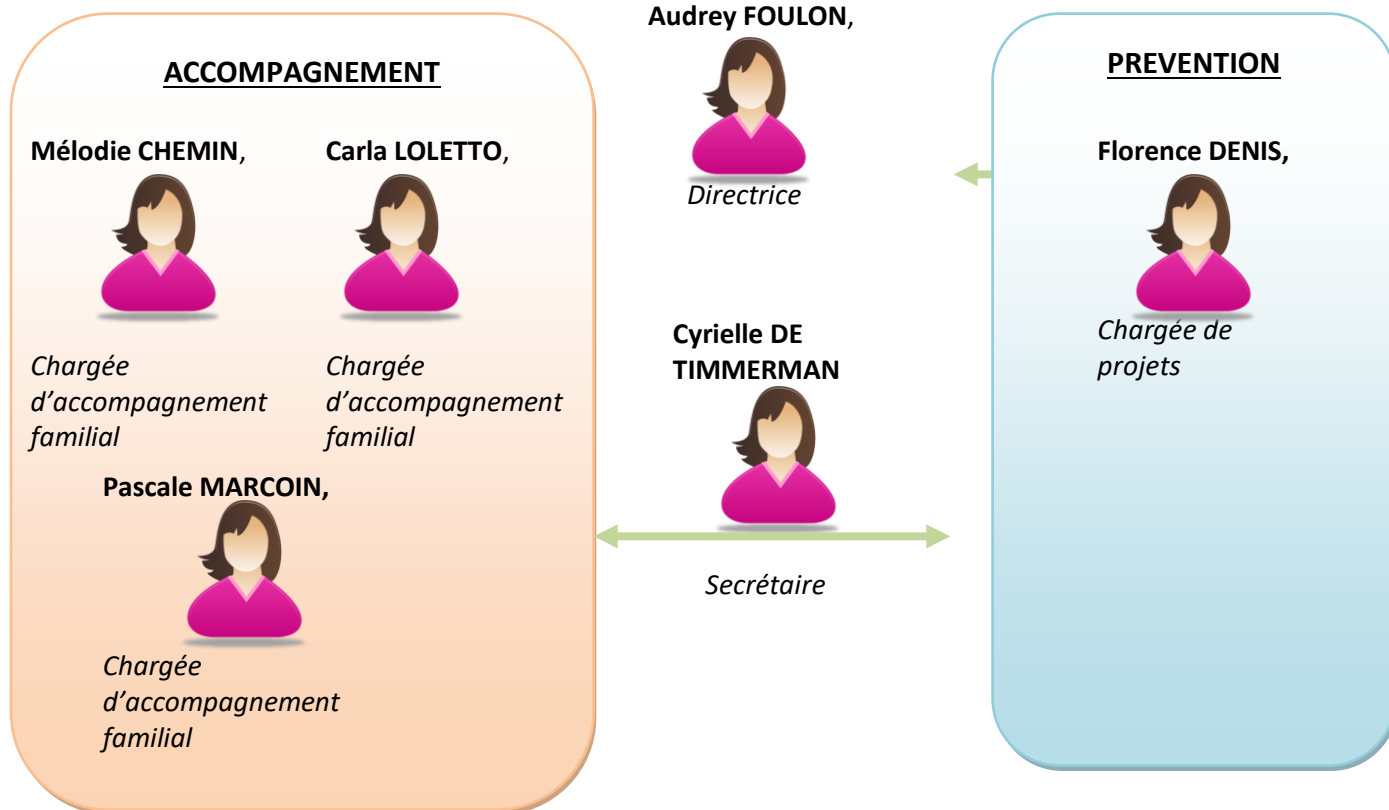
Qu'il soit simple ou à responsabilité, le bénévolat a été mené, en 2023, par un total de 16 personnes qui ont ainsi contribué aux actions d'accompagnement, de prévention et aux tâches d'administration du CAFFES. Si 9 d'entre eux ont pu effectuer ponctuellement leur bénévolat, **7 ont assuré de manière permanente leur mission.**



Sur l'année 2023, le temps bénévole a été réparti comme suit : **l'accompagnement des familles (38%)** et les actions de **prévention (39%)**, ainsi que **l'administration (23%)**, sachant que si chaque domaine a connu une augmentation du temps bénévole, c'est l'administration qui recense la plus forte progression (+24%).



Les Salariées



Les Vacataires

Psychologues



Cécile CROZAT,
psychologue clinicienne



Cindy TROUILLEZ,
psychologue clinicienne



Bertrand ROBIDEZ
psychologue clinicien

Avocat



Me Margaux MACHARD,
avocate au barreau de Lille

Stagiaires

2023

Laura BOUILLET, future assistante de service social
Manon LEMETTRE, Master 2, Sciences de l'Education
Emmeline VIMBERT, Master droit pénal
Marion DELCOURT, élève avocate

2024

Marion DELCOURT, élève avocate
Clémence CANIOTTI, licence 2^{ème} année Psychologie
Marie-Anne KANTOR, Master 1, Psychologie sociale

BILAN DES ACTIVITES 2023

I - L'accompagnement



Au CAFFES, lorsque l'on accueille une famille en demande, cet accompagnement nécessite de respecter plusieurs temps avec ces personnes : chacun doit avancer à son rythme et prendre le temps du récit, ensuite vient le temps de l'émotion et enfin un temps pour comprendre. La bienveillance est à la base de notre accompagnement.

Depuis plusieurs années, le nombre de situations familiales ne cesse d'augmenter, les écoutants au CAFFES se doivent donc de bien connaître l'emprise sectaire, son fonctionnement et adapter l'accompagnement qui se met en place à chaque famille.

Tout en gardant en tête qu'il est primordial de rester au plus près de leurs besoins et attentes.

➡ Quelques chiffres clés :

- **249 situations familiales (dont 136 nouvelles en 2023) accompagnées, soit 8% de plus qu'en 2022 ...**

.... **736 Victimes directes et indirectes** d'emprise sectaire concernées

... **3 collectifs de familles et personnes** touchées par l'emprise sectaire d'un même mouvement

• **Accompagnement familial et social via :**
↻ **5617 Echanges** téléphoniques, courriels, lettres, rendez-vous familles, réunions de suivi des situations familiales, **soit 4% de plus qu'en 2022.**

- **Accompagnement psychologique, social et juridique, individuel ou collectif :**

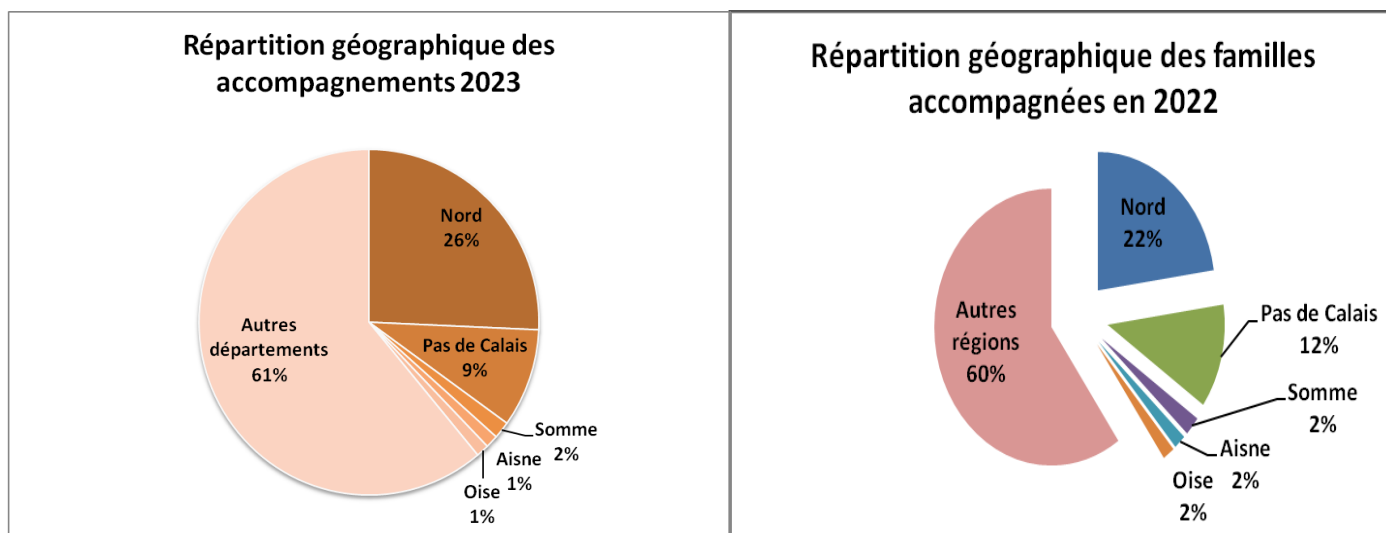
- **58 Entretiens psychologiques** (contre 48 en 2022)
- **8 Rendez-vous juridiques** (contre 4 en 2022)
- **1 temps d'échanges collectif**

↻ • **Sur l'ensemble des situations familiales accompagnées :**
↻ **94 Fins de suivis**, le CAFFES ayant répondu aux attentes des familles, **soit 33 % de plus qu'en 2022**

↻ **47 Sorties d'emprise** effective de la victime directe, **soit 16 de plus qu'en 2022 (31 sorties)**

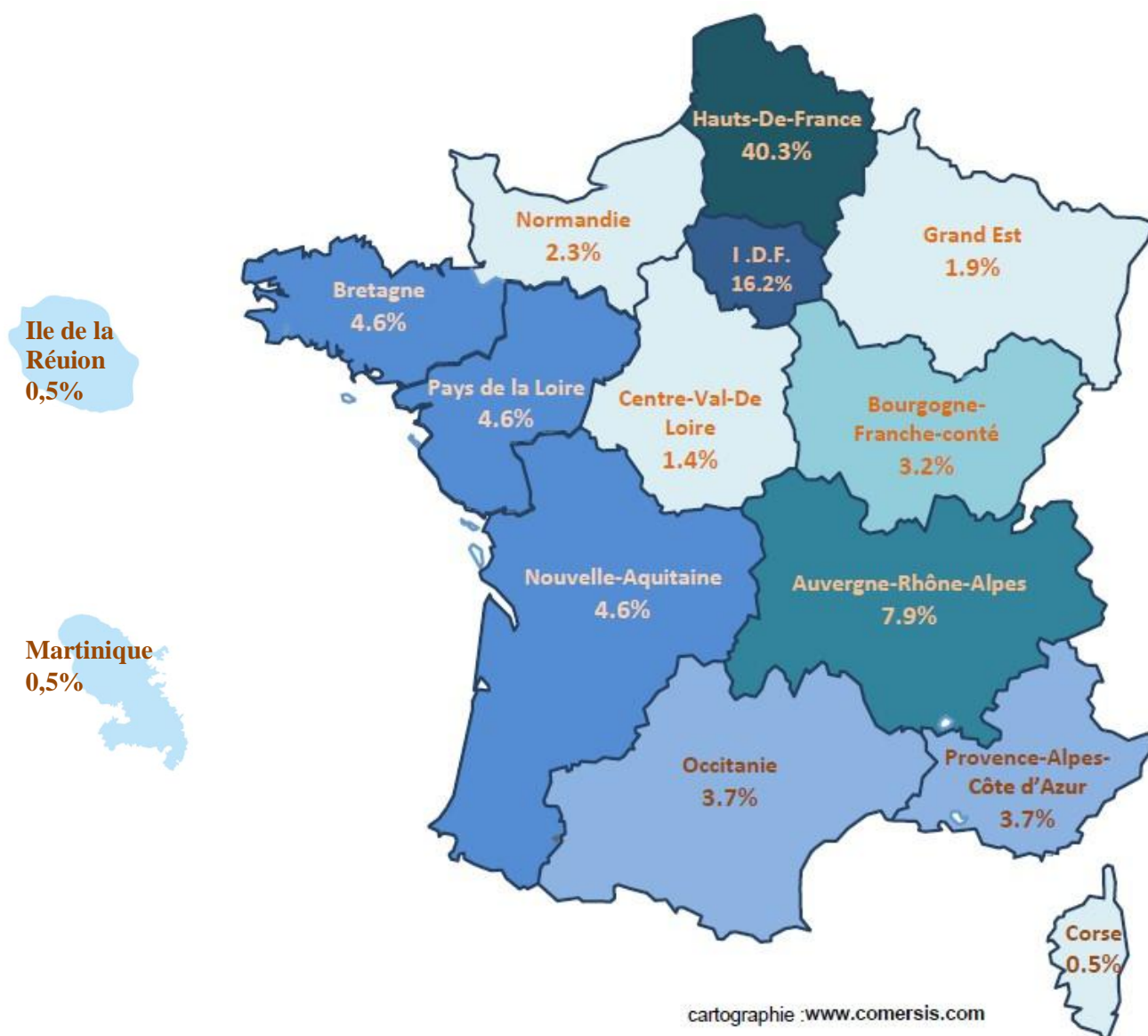
- **4 Stagiaires** accueillies

➔ Répartition géographique des demandes



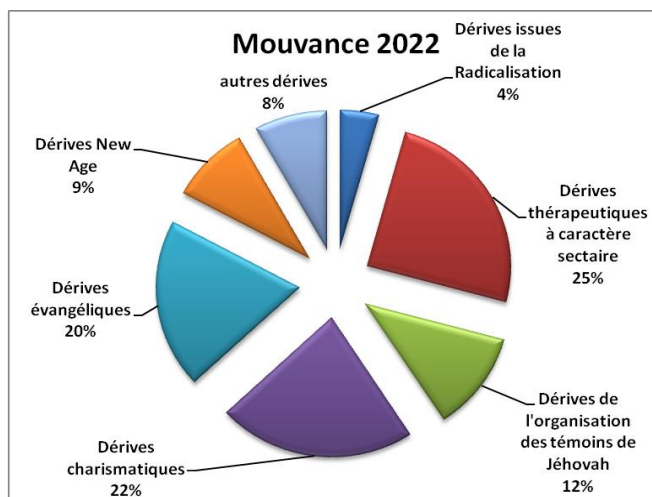
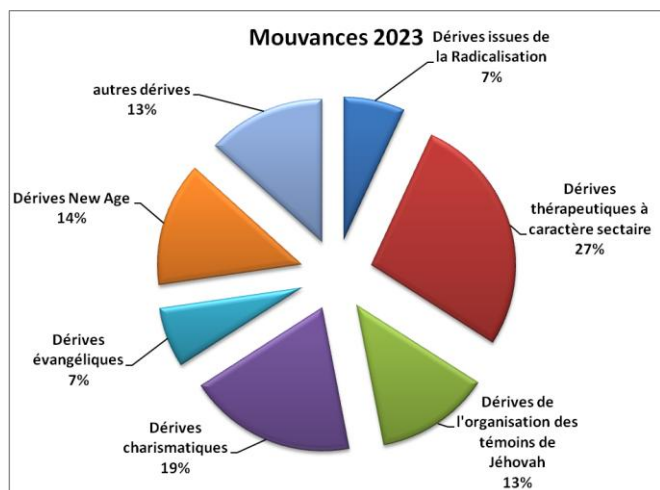
Sur les 249 demandes familles reçues, 9 ont été réorientées et 15 n'ont pas donné suite (ne souhaitant pas aller plus loin par peur de se tromper, d'être trop intrusif, ou pas le bon moment pour demander un accompagnement). L'accompagnement a été réalisé à court, moyen ou long terme selon les situations.

Par rapport à 2022, on observe 9% d'augmentation des demandes émanant d'autres départements, régions, voire pays (Brésil, Portugal, Canada, Belgique, République Tchèque, Angleterre), passant de 139 à 152 situations familiales accompagnées.



Pour la 6^{ème} année consécutive, les **dérives thérapeutiques à caractère sectaire** (regroupant santé et bien-être) représentent le plus grand nombre de demandes des familles accompagnées par le CAFFES, avec une augmentation de 17% au regard de 2022.

Mais ce fléau n'est pas le seul à connaître une augmentation des demandes de familles : les demandes concernant des dérives sectaires découlant d'une adhésion au complotisme sont en augmentation de 60%, celles touchant le New Age ont progressé de 67% et les demandes relatives à la radicalisation (simple suspicion ou éléments inquiétants) sont en augmentation de 70%, un phénomène pouvant trouver un début d'explication dans l'actualité dramatique qui le concerne, source d'inquiétudes pour bon nombre de familles voyant un proche changer de comportement.



Lorsque nous accueillons, écoutons une famille, et retrouvons les étapes du processus de l'emprise sectaire, **l'accompagnement qui se met en place est d'abord familial.**

C'est de cet accompagnement, que découlent :

- **l'accompagnement psychologique et juridique** créé en 2001 et assuré par des professionnels diplômés d'Etat (en 2023, 3 psychologues et 1 avocate). Ce service est gratuit pour les familles (puisque pris en charge dans le cadre de projet d'actions que nous déposons chaque année auprès de subventionneurs), librement consenti, et il permet aux familles d'être entendues dans leur souffrance et aidées dans leurs démarches visant à protéger leurs droits personnels et familiaux.
- les **temps d'échanges** – parfois collectifs depuis 2003, d'autres fois individuels et personnalisés depuis 2019 -, apportent aux familles un soutien supplémentaire, les aident à sortir d'un sentiment de culpabilité, instaurant spontanément une solidarité entre elles.

Parce qu'il est important dans cet accompagnement, d'être entouré de professionnels sensibilisés au fait sectaire, nous accueillons chaque année **des stagiaires, issus de formations psychologique, juridique et sociale** (qui sont nos domaines d'action), afin de leur transmettre non seulement les clés de repérage du mécanisme de l'emprise sectaire, mais surtout les pistes d'action afin de comprendre comment accompagner des personnes vivant une telle emprise, et ce au cœur même de leur futur métier.

En 2023, ce sont 4 étudiantes qui ont été accueillies :

- **Laura BOUILLET (6 mois), assistante de service social en formation à l'IRTS de Loos (2^{ème} année)**
- **Manon LEMETTRE (4 mois), Master Sciences de l'Education (2^{ème} année)**
- **Emmeline VIMBERT (1 mois), Master droit pénal et sciences criminelles (1^{ère} année)**
- **Marion DELCOURT (6 mois), élève avocate à l'École des Avocats de la région Nord-Ouest (IXAD)**

Dès le début, chaque stagiaire est immergé dans les diverses activités du CAFFES (permanence téléphonique, rendez-vous familles, parfois psychologique, animation des actions de prévention et développement des outils).

Les rapports et mémoires qu'ils rédigent ensuite sur un thème qu'ils ont choisi de développer, exportent la compréhension de ce phénomène et sont consultables au CAFFES. Sensibilisés, ces stagiaires deviennent nos meilleurs « ambassadeurs ».

B/ La prévention :

1/ Les actions de sensibilisation

Pourquoi ? Pour informer le public et les professionnels de l'existence du phénomène sectaire, sous toutes ses formes, de son évolution constante et des conséquences dommageables pour la personne sous emprise et son entourage.

Cela permet de :

- contribuer à la construction de l'esprit critique des jeunes, au développement d'une citoyenneté
- rendre visible notre association pour permettre aux familles concernées de pousser la porte de notre centre,
- transmettre des clés de repérage pour détecter l'emprise sectaire et ses dérives
- comprendre pour mieux orienter et accompagner les familles.

Comment ?

Disposant d'un agrément académique, le CAFFES peut être sollicité directement par des établissements scolaires, des CPE, des parents d'élèves, désireux d'organiser une action dans le cadre des heures EMC (Enseignement Moral et Civique) par exemple, ou encore lors d'une rencontre pédagogique, etc.

Une sensibilisation dure en moyenne 1h30 au cours de laquelle nous présentons notre centre, son rôle, sa mission, ses services ; expliquons le mécanisme de l'emprise sectaire et ses conséquences dommageables pour la personne et son entourage ; afin d'échanger avec le public pour susciter leur réflexion et compréhension sur le sujet et faire émerger la diversité des secteurs d'intrusion et des thématiques utilisées.

Notre association peut également intervenir auprès de professionnels, venant vers nous suite à une rencontre institutionnelle ou à l'issue d'un accompagnement familial.

Le temps d'intervention s'adapte à la demande et permet d'apporter aux professionnels un éclairage sur le contexte spécifique entourant la situation, sur la nécessité d'adapter son accompagnement en fonction des leviers dont il dispose dans son champ de compétence.

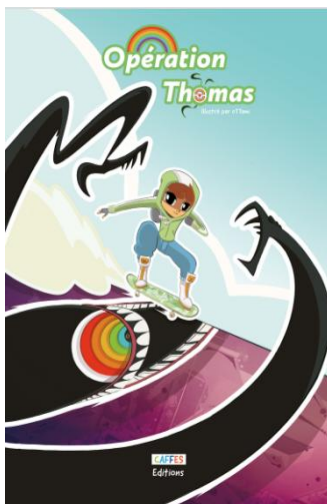
Combien ? :

308 actions (contre 248 en 2022), se décomposant comme suit :

- **80 actions de prévention primaire**, première forme de prévention, permettant d'être informé et vigilant, ici destinées aux jeunes, aux professionnels, aux étudiants et stagiaires : conférences, forums
- **136 actions de prévention secondaire**, lorsqu'elles s'adressent aux personnes touchées par la problématique pour expliquer son fonctionnement (ici à destination des familles accompagnées)
- **92 actions de prévention secondaire auprès des professionnels, soit 28 de plus qu'en 2022**

Au travers de ces **actions de prévention en augmentation de 24%**, ce sont donc **535 jeunes, professionnels, primo-délinquants, grand public**, (contre 414 en 2022, soit une hausse de 29%) qui ont ainsi pu être **sensibilisés**.

2/ Les outils de prévention créés par le CAFFES :



- **Notre BD « Opération Thomas »** parue en mars 2023 avec l'ajout d'un 4ème chapitre offrant des pistes d'accompagnement pour des proches ayant basculé sous emprise sectaire. Le design a également été remastérisé. Mise en ligne sur notre site internet dans son entier, cette BD est à votre disposition et téléchargeable via ce QR Code :



- **Projet « BOOMERING – Briser les infox par l'esprit d'autocritique »**, 2020-2023, pour la construction d'outils numériques de prévention face à toute forme de radicalités, subventionné par l'Union Européenne via le programme ERASMUS+. Partenaire aux côtés de l'UDAF du Tarn et Garonne, le CAFFES y apporte son expertise quant à l'accompagnement des victimes d'emprise sectaire. Ce projet regroupe des acteurs pluridisciplinaires (travailleurs sociaux, chercheurs, psychologues, enseignants, experts en politique numérique,...) sur 4 pays : France, Espagne, Italie, et Slovénie. De son côté, le CAFFES y mobilise l'UDAF du Nord et le laboratoire CIREL de l'Université de Lille apportant chacun leurs compétences en matière d'éducation au numérique, à la citoyenneté et aux médias.

5 outils numériques :

- 1 **TALOS** : Robot numérique conversationnel, qui ouvre à tout moment un dialogue entre le jeune et l'adulte, proposant une information personnalisable, adaptée à chacun.
⇒ **Amélioration des conversations entre TALOS et l'utilisateur et insertion des structures et sites internet vers lesquels TALOS peut orienter.**
- 2 **STORY MAPS** : guide expliquant la genèse des fausses informations, leur circulation pour mieux les identifier et leur impact pour mieux comprendre la dangerosité d'une adhésion inconditionnelle.
⇒ **Outil prêt à l'emploi !**
- 3 **PAREIDOLIA** : Jeux d'illusion : privilégie une approche expérientielle, sachant que la vérité perçue par l'un n'est pas forcément celle perçue par l'autre, en fonction de l'angle de vue choisi.
⇒ **Finalisation des traductions dans les langues des pays partenaires, pour le texte accompagnant les images sélectionnées.**
- 4 et 5 **MOOC et BLENDED LEARNING** : Outils de formation à distance et en présentiel, adaptés afin de soutenir l'Éducateur pour qu'il accompagne le développement de l'esprit d'auto-critique comme auto-défense intellectuelle.
⇒ **Finalisation du 7^{ème} module composant ce MOOC, « Eduquer aux médias et à l'information », montage vidéo, assemblage de l'ensemble.**

Un Guide complémentaire a été conçu afin d'aider tout futur projet Erasmus + souhaitant innover autour des problématiques de fausses informations et du discernement : se décompose en 4 parties (une par outil), chaque partie reprenant la fiche d'identité de l'outil abordé (*De quoi s'agit-il ? À qui s'adresse-t-il ? À quoi sert-il ? Comment fonctionne-t-il ?*) et des questions spécifiques auxquelles le groupe Boomerang a été confronté lors de la création de ce dernier.

Les 2 dernières **Réunions Transnationales** de l'année 2023, réunissant tous les partenaires, se sont déroulées en France, du 16 au 17 février à Montauban et du 08 au 09 juin à Lille.

Durant le 1^{er} semestre 2023, les partenaires français – CAFFES/UDAF du Nord / Laboratoire Cirel Université de LILLE – ont :

- Mené des **tests de ces outils** auprès de groupes composés de familles, de jeunes puis de professionnels, afin de comprendre comment le public se saisit de ces outils, quelles améliorations y apporter et ce qu'en pensent les utilisateurs. Les premiers retours sont encourageants puisque 100% ont apprécié l'outil PAREIDOLIA, aimé les images utilisées, et 85% le trouvent utile ; Outil riche, rapide, fluide et simple, 76% sont satisfaits de la réponse obtenue sur TALOS ; les jeunes trouvent pertinent l'utilisation de STORY MAPS par des professeurs mais souhaiteraient plus de supports vidéos; et le MOOC est adapté, pour 78% des personnes testées, pour travailler l'esprit critique des jeunes.



- Animé la **première formation d'éducateurs professionnels**, afin que ces derniers puissent se saisir de ces outils nouvellement créés. Chaque pays partenaire au projet a pu mobiliser des éducateurs italiens, espagnols, slovènes et français pour un séjour de formation d'une semaine qui s'est déroulée dans les locaux de l'UDAF du Nord. Nous avons reçu de bons retours de ces professionnels qui ont, outre apprécié les outils et la gastronomie des Hauts de France..., considéré que plus qu'une formation, ce fut une véritable expérience enrichissante au travers des rencontres et du partage de pratiques !



- Organisé une restitution des travaux « Boomerang » à l'Université de Lille, le 09 juin 2023, afin de présenter au public et aux professionnels, en présence de représentants de l'université, de pouvoirs publics, d'un conseiller sécurité auprès de la Miviludes et de familles.

Des échanges ayant permis de s'ouvrir vers d'autres perspectives de projets européens. A suivre...



Ces outils sont disponibles sur le site internet créé à cet effet : www.boomerang-project.org, dans toutes les langues du projet, et accessible via ce flash code :

Lancé fin 2023, le MOOC, disponible en anglais et accessible aux personnes en situation de handicap, enregistré environ 6000 préinscriptions, avec de premiers retours encourageants. Il devrait être relancé sur 2024. En projet : mise en ligne sur la WebTV de l'université.

Alors n'hésitez pas à découvrir ces outils et à vous inscrire à cette formation MOOC qui délivre un badge [Luttez contre les fake news avec discernement et esprit critique ! - Cours - FUN MOOC \(fun-mooc.fr\)](#) en vous connectant directement ici :



3/ La communication :

a. Par Internet, les réseaux sociaux,



Notre site internet www.caffes.fr, c'est :

- Une revue de presse hebdomadaire sur l'actualité du fait sectaire,
- Une revue semestrielle sur l'actualité du centre, « Le Fil du CAFFES »
- Une prévention à l'attention de tous, familles, publics et professionnels
- Un premier contact pour les familles et sortants d'emprise sectaire sollicitant une aide

En 2023, 1 363 258 pages vues, soit presque 3 fois plus qu'en 2022 et 6 fois plus qu'en 2021.



Avec deux pics de visite en août et en octobre (De janvier à août la fréquentation a été stable avec une hausse des visites à partir d'août). **Top 10 de l'origine géographique de ces visites :**



1. FRANCE	404529	6. Viet Nam	4157
2. ETATS -UNIS	45946	7. Japon	3720
3. ALLEMAGNE	9979	8. Inde	3453
4. CHINE	5124	9. Pays-Bas	3135
5. SINGAPOUR	4491	10. Royaume-Uni	2790



Nos réseaux sociaux, qui permettent une diffusion plus large de l'information et la prévention, et dont le nombre d'abonnés augmente régulièrement:

-  « Centre CAFFES » depuis 2016, comptabilisant aujourd'hui **154 abonnés, soit 20 abonnés de plus qu'en 2022.**
-  , la page Twitter « @ACaffes » ouvert en juillet 2018, totalise à ce jour **657 abonnés, soit 25% de plus qu'en 2022.**

Dans un bilan effectué par des étudiantes du domaine digital quant à l'utilisation du numérique par le CAFFES, notre visibilité est le point le plus fort, atteignant 55% de nos possibilités.

b. Par les médias

Ces derniers permettent de relayer la prévention en donnant la parole aux familles et personnes touchées par l'emprise, ouvrant la voie à d'autres familles qui peuvent se reconnaître dans le vécu ainsi exprimé.

Le CAFFES a ainsi été sollicité par **46 médias, soit 19 de plus qu'en 2022.**



RAPPORT FINANCIER 2023

Les comptes qui vous sont présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2024.

I - COMPTE DE RESULTATS

Les charges de l'exercice s'élèvent à : **254 223.10 euros**

Les produits de l'exercice s'élèvent à : **255 707.32 euros**, dont 235 695.95€ de subventions (contre 173 707.07 € en 2022), **soit un résultat excédentaire de 1 484.22 €** (contre un excédent de 4 309, 01€ en 2022).

II - VALORISATION DU BENEVOLAT

Les bénévoles ont effectué sur l'année 2023 un total de **4925 heures (10% de plus qu'en 2022), soit 2.7 équivalents temps plein**. Ce total se décline en un bénévolat à responsabilité (4558 contre 4493h en 2022) et un bénévolat simple en hausse (367 contre 141 heures en 2022).

La valorisation du bénévolat au 01/01/23 :

Postes à responsabilité : 4558 x 28€ = 127 624€ -- Bénévolat simple : 367 x 19€ = 6973 euros

TOTAL : 134 597 (contre 124 535 euros en 2022).

III - BILAN FINANCIER 2023

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est de 4 683.60 €

Les fonds propres au 31/12/2023 sont de 43 577.48 € (contre 42 093.26 € au 31/12/2022).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	Comptes	Montants	Amort.	Net 2023	Net 2022		Comptes	Montants 2 023	Montants 2 022
218100	Installations.Agenceme	4 752,57	1 145,10	3 607,47	4 170,04	100000	Fonds associatifs	42 093,26	37 784,25
218300	Matériel de bureau	17 078,18	16 002,05	1 076,13	843,98	151800	Autres prov plrisques	6 000,00	6 450,00
261000	Participations	120,00		120,00	120,00	194000	Fonds dédiés	-	6 960,00
275000	Dépôts et cautionneme	949,71		949,71	949,71	120000	Résultat de l'exercice	1 484,22	4 309,01
		22 900,46	17 147,15	5 753,31	6 083,73		TOTAL	49 577,48	55 503,26
468700	Produits à Recevoir	2 863,15		2 863,15	49 240,30	519800	agios courus	-	-
486000	Charges Const.d'avanc	386,77		386,77	386,77	421000	salairé à payer	-	-
		3 249,92		3 249,92	49 627,07	428200	Provisions CP/autres ch pers	10 058,00	7 245,93
512000	Banque BPN	5 402,23		5 402,23	8 140,18	431000	Sécurité Sociale	5 252,21	2 960,00
						437200	Caisse retraite	2 920,50	2 111,37
517200	Livret BPN	87 330,62		87 330,62	126 949,41	437500	Medecine travail	-	235,33
						437000	Mutuelle	329,92	237,91
531000	Caisse	184,31		184,31	71,16	442100	Prélèvement à la source	287,34	139,02
						468600	Charges à payer	33 494,94	12 438,73
						487000	Produits constatés d'avance	-	110 000,00
		92 917,16		92 917,16	135 160,75			52 342,91	135 368,29
		119 067,54	17 147,15	101 920,39	190 871,55			101 920,39	190 871,55

COMPTE DE RESULTATS 2023

Postes	2 023	2 022	Postes	2 023	2 022
Etudes et Prestations	18 474,00	24 426,70			
Prods entretiens+equipt	631,99	755,66	Cotisations	1 000,00	730,00
Fournitures bureaux	2 197,91	1 913,74	Dons	8 452,13	9 388,45
Frais reprographie	3 134,44	1 315,00	Conférences	1 207,67	3 507,61
60ACHATS	24 438,34	28 411,10	Vente de livres	-	63,00
Locations immobilières+charges	17 152,25	14 287,72	70 VENTES PRODTS	10 659,80	13 689,06
Locations Mobilières	4 641,20	6 753,46	Subv C. Régional Hauts de France	14 000,00	10 000,00
Entretiens et réparations	-	191,28	Subv Lille CLSPD et Femmes victimes	10 000,00	12 500,00
Maintenance	991,64	991,71	Subv Famille Parentalité	5 000,00	5 000,00
Primes Assurances	1 195,55	1 142,15	Subv Ministère intérieur	103 333,33	51 666,67
Documentations	134,14	1 381,82	Préfect Pas de Calais-Radicalisation	10 000,00	11 336,00
Frais Colloque	100,00	160,00	Préfect Nord - Radicalisation	-	-
61 SERVICES EXTERIEURS	24 214,78	24 908,14	Préfect Nord-Commun CAF Nord	-	-
Personnel ext ménage	2 077,24	2 058,05	Subv ARS Hauts de France	8 392,34	3 333,33
Honoraires	7 578,76	5 619,61	Subv Villeneuve d'Ascq	1 000,00	1 000,00
honoraires accompagnement	3 265,00	2 425,00	Subv FONJEP	21 321,00	7 107,00
Honoraires avocat	684,00	252,00	Subv Marcq en Baroeul	300,00	300,00
Annonces et insertions	960,00	39,00	Subv Département Nord	15 200,00	15 200,00
frais d'actes	688,15	352,52	Subv Dptmt Nord-Action	-	4 000,00
Voyages et déplacements	9 095,92	10 022,26	Intêret Local	-	4 000,00
Réceptions	6 147,31	1 830,20	Subv FIPD/CLSPD part Etat	12 000,00	12 000,00
Frais télécommunications	1 210,54	1 220,21	Subv DDCS Prévention	2 000,00	2 500,00
Affranchissements	2 146,14	851,71	Subv DDCS Fonctionnement - FDVA	2 000,00	3 000,00
Services bancaires	38,80	142,36	Subv DRJSCS Hauts de France	-	4 000,00
cotisations	-	146,80	Subv Erasmus	31 324,00	18 954,00
62 AUTRES SERV EXTERIEURS	33 891,86	24 959,72	Report Fonds dédiés		
63 IMPOTS ET TAXES	660,30	573,92	74 SUBVENTION	235 870,67	161 897,00
Rémunérations du personnel	131 252,55	99 426,27	ASP CONTRAT AIDE	-	11 810,07
Charges sociales	29 991,38	23 583,03	AUTRES PDTS FINANCIERS	1 884,09	437,09
AUTRES CHARGES DE PERS.	-	1 850,00	Droits auteurs	28,27	19,10
64 CHARGES DE PERSONNEL	161 243,93	124 859,30	Produits divers	0,85	0,83
65 AUTRES CHARGES	7,59	14,44	autres produits exceptionnels	478,36	20 326,00
67 charges exceptionnelles	8 729,88		Transfert de charges report de ressources exercices précédents	6 960,00	3 040,00
Provision risques	-	2 450,00			
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	1 029,42	704,52			
68 DOTATIONS	1 029,42	3 154,52			
Impôts société	7,00	29,00			
EXCEDENT	1 484,22	4 309,01			
TOTAL	255 707,32	211 219,15		255 707,32	211 219,15
Personnel Bénévole	134 597,00	124 535,00		134 597,00	124 535,00

Suite à l'audit effectué sur les finances 2023, les comptes sont certifiés par le Commissaire Aux Comptes sans réserve et il n'y pas de conventions réglementées sur la structure.